



Département de l'isère
Arrondissement de Grenoble
Commune de Monestier d'Ambel

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Le dix avril deux mille quinze, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul BERTRAND, Maire, par suite à la convocation adressée le vingt février deux mille quinze et de son affichage à la même date.

Présents : Jean-Paul BERTRAND, Claude SEGURA, Jean-Yves BURGUN, Marie-Hélène DANET, Georges CONTARD, Mireille ROUX.

Absent excusé : Eric ROUX.

Nombre de membres du conseil en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum est atteint.

Claude SEGURA est désigné secrétaire de séance.

1. Budget primitif 2015

Le budget primitif de l'exercice 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes

- ❖ à la somme de 55 200 € en section de fonctionnement
- ❖ à la somme de 37 000 € en section d'investissement

Les résultats des années antérieures seront intégrés dans le budget supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ Dit que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre.
- ❖ Dit que les crédits de la section d'investissement sont votés par chapitre.
- ❖ Approuve les propositions ci-dessus dont le détail figure en annexe à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire, à signer, au nom et pour le compte du conseil municipal, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération déposée en Préfecture le 13 Avril 2015.

2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2015.

- Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2015-04-02
- Il propose que ces taux soient les mêmes que ceux votés en 2014 à savoir :
-

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
--------------	------------------	------------------

Taxe d'habitation	3,88	3,88
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,12	6,12
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	37,29	37,29

- Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition .
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Vu la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale et précisant les taux plafonds communaux des taxes directes locales
- Vu l'état 1259 COM portant notification des bases des taxes directes locales
- Considérant que le budget communal de l'exercice 2015 nécessite un produit fiscal de 6191,00 euros
- → accepte la proposition présentée
- → décide de fixer les taux d'imposition directe communale pour 2015 conformément au tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	3,88	3,88
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,12	6,12
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	37,29	37,29

- → charge Monsieur le maire d'établir et signer l'état n° 1259 COM conformément aux décisions intervenues ci-avant
- → confirme que le produit fiscal attendu pour 2015 est de 6191,00 euros.

Délibération déposée en Préfecture le 13 Avril 2015.

3. Objet : Commission d' appel d' offres.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics, article 22,

- . procède à l' election des membres titulaires de la commission d' appel d' offres,
- . procède à l' election des membres suppléants de la commission d' appel d' offres,
- . installe la commission d' appel d' offres qui est ainsi composée :

Président : Jean-Paul BERTRAND, Maire

Membres titulaires : Claude SEGURA – Jean-Yves BURGUN – Georges CONTARD .

Membres suppléants : Marie-Hélène DANET – Eric ROUX – Mireille SARRAZIN

Délibération déposée en Préfecture le 23 Avril 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Au registre sont les signatures.

Délibérations affichées le 3 mars 2015 et transmises en Préfecture.

3. Questions diverses

- A.C.C.A : M. le Maire donne lecture d' une lettre adressée par le président de l' A.C.C.A sollicitant l' aménagement d' un local pour les chasseurs. Le Conseil Municipal n' est pas opposé à ce projet qu' il convient de chiffrer et dont il faut envisager les conséquences techniques et financières. Pour ses aspects intercommunaux, M. le Maire prendra contact

avec ses collègues de Beaufin et Ambel, dont les A.C.C.A . respectives ont établi des ententes.

- FETE DES VOISINS : elle sera organisée dans des conditions semblables à la fête qui s'est déroulée en 2014. Date : 29 mai 2015.
- ORDURES MENAGERES : une note rappelant les règles d'hygiène sera collée sur les bacs de collecte à Tardivières.
- CONSEIL MUNICIPAL : La prochaine séance est programmée pour le 15 mai, avec les votes du Compte administratif 2014 et le budget supplémentaire 2015.